Projet

« ADRESSAGE DE LA VILLE DU FRANCOIS »

ZONE N°	Indiquer le n° de la zone où vous habitez (voir tableau « planning des réunions de lancement)
QUARTIERS Indiquez ci-contre le quartier ou sous quartier où vous habitez MENTION OBLIGATOIRE	Indiquez ci-dessous le quartier ou sous quartier où vous habitez (voir tableau « planning des réunions de lancement ») Mention OBLIGATOIRE

1. – Pourquoi ce projet d'adressage des rues de la ville du François ?

Parler du projet d'adressage de la ville, nécessite dans un premier temps d'expliquer ce que l'on entend par le mot **« adressage »**. L'adressage est définit comme un des éléments permettant une **"commodité de passage"**.
Mais alors, pourquoi ce projet ?
C'est un projet qui répond à une obligation légale : la loi 3DS, adoptée en **février 2022**, a confirmé l'obligation pour toutes les communes de réaliser l'adressage de toutes leurs voies.
Il faut savoir que la géolocalisation des habitants devient une nécessité, voire même, un enjeu primordial. De la qualité de l'adresse dépendent en effet la qualité et l'efficacité des services publics, l'organisation et la réussite des interventions de secours, et bien sûr, l'acheminement du courrier.
Ainsi, l'objectif, aujourd'hui, est que chaque habitant du François aie une adresse normée, officialisée par l'attribution un certificat d'adressage.

2. – Quel bilan porté sur l'adressage actuel de la ville du François ?

A la suite du diagnostic réalisé par notre prestataire, il est dénombré **70%** de défaut d'adressage sur le territoire du François.

3. – Comment la ville entend mettre en place son projet d'adressage ?

La Municipalité entend véritablement impliquer les habitants de chaque quartier dans la dénomination des voies, pour une raison toute simple : ce sont eux qui vivent au cœur du quartier et qui possèdent son histoire.
Par le biais du questionnaire présenté au verso, chaque habitant de la zone désignée pourra exprimer ses dénominations.
Les élus des quartiers animeront ces échanges et répondront aux éventuels interrogations.
Les référents de chaque zone feront remonter les éléments reccueillis ou difficultés rencontrées lors de la démarche de consultation des habitants.
Les travaux de réflexion des habitants des quartiers seront pris en compte dans le cadre d'une commission, en vue de l'harmonisation et la coordination des propositions faites.

POUR RAPPEL, chacune des questions posées ci-après servira de support de réflexion pour la nommination des voies et autres.

Projet

« Adressage de la Ville du François »

ZONE N° - QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Indiquer le n° de la zone où vous habitez (voir tableau « planning des réunions de lancement »)

NOM / PRENOM *(Facultatif)* : _____

TELEPHONE : _____

QUARTIER : _____

➡ Question n°1 : Quels sont les personnalités symboliques du quartier ?

1. -	**7. -**
2. -	**8. -**
3. -	**9. -**
4. -	**10. -**
5. -	**11. -**
6. -	**12. -**

➡ Question n°2 : Quels sont les faits marquants du quartier ?

1. -	**7. -**
2. -	**8. -**
3. -	**9. -**
4. -	**10. -**
5. -	**11. -**
6. -	**12. -**

➡ Question n°3 : Quels sont les évènements historiques caractérisant le quartier ?

1. -	**7. -**
2. -	**8. -**
3. -	**9. -**
4. -	**10. -**
5. -	**11. -**
6. -	**12. -**

➡ Question n°4 : Seriez-vous favorable à ce que l'adressage des lieux soit réalisé de manière thématique ?

L'adressage thématique consisterait à utiliser des noms d'un champ lexical spécifique (sources, rivières, fleurs, animaux, …), et ce, par secteur.

❑ Oui ❑ Non ❑ Autres propositions : ……
……

Si Oui, laquelle ?

Thème (A)	« Sources »	Thème (B)	« Rivières »
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	
9		9	
10		10	

Thème (C)	« Fleurs »	Thème (D)	« Animaux »
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	
9		9	
10		10	

RETOUR DES QUESTIONNAIRES

LE PRESENT QUESTIONNAIRE EST A RETOURNER
DANS UN DÉLAIS DE 15 JOURS
APRÈS LA DATE DE RÉUNION DE CONCERTATION DE VOTRE QUARTIER
(voir tableau « planning des réunions de lancement »)

- Par mail : mmezen@ville-francois.fr ou aclio@ville-francois.fr
- Ou par dépôt dans la boîte aux lettres de la Mairie